



Conflit avec mon avocat pour honoraires supplémentaires

Par **maguy 12**, le **16/03/2012** à **00:32**

Bonjour, rnsuite à un licenciement abusif, l'employeur repreneur du site ou je bossais à été comdamné aux prud'homme, un probleme avec mon defenseur syndicale m' a emmené ms collegues et moi à nous faire représenter par un avocat à la cour d'appel parceque bien que mon employeur ait payé, il voulait se faire remboursé les sommes. nous avons signé une convention h'honoraires que nous avons payés, il est bien marqué sur cette convention qu'elle va jusqu'à va jusqu'à la decision de justice. L'avocat de l'un des employeurs concernés ne s'ai pas présenté la première fois ce qui a donné lieu à la reouverture des debats. un mois plus tard nous revoilà à la cour d'appel, resultat rendu, nous benefiecierons de 500 euros (x3) de l'article 700. l'avocat veut nous faire signé un autre document qui stipule que cet argent lui revient de droit car il s' est présenté deux fois à la cour d'appel. rnj ai une question; es-ce normal de faire signé une nouvelle convention à ses clients après un verdict? je lui ai dit que je ne signerai pas et il m'a racroché au nez. que faire? à quoi dois-je m attendre? peut-il nous obliger à signer ce document? rnmerci de me repondre .

Par **pat76**, le **16/03/2012** à **18:52**

BonjourrrnrnEn cas de litige pour les honoraires avec l'avocat, vous devez saisir le Bâtonnier du Barreau de l'Ordre des Avocats dont dépend votre conseil.